

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

Le jeudi 12 décembre 2024 : convocation du Conseil municipal pour le lundi 16 décembre 2024 à 19h00 au Centre des Animations de Rots.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

A- ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

- 2- Information : bilan 2024 sur la mise en œuvre des objectifs Éducation Enfance Jeunesse (CTG-PEL).
- 3- Délibération : restaurant scolaire et garderie – Modification du règlement : tarif PAI, tarifs de la garderie et pénalités de retard.

B- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4- Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16/09/2024.
- 5- Information : actualités de la CU Caen la mer (SDEC).
- 6- Délibération : convention avec la CU Caen la mer pour la réalisation d'audits énergétiques.
- 7- Délibération : autorisation à la CU Caen la mer pour le reversement des aides ACTEE+.
- 8- Délibération : autorisation pour que l'entité juridique CCAS puisse utiliser le flux « @ctes » de la Commune pour la transmission dématérialisée de ses documents budgétaires.
- 9- Délibération : ouvertures dominicales des enseignes pour l'année 2025.
- 10- Délibération : délégation de la compétence « instruction des demandes de logements sociaux ».
- 11- Délibération : spectacles « Cabaret Chanson » - Modification des tarifs de la billetterie.

C- BUDGET

- 12- Délibération : décision budgétaire modificative n°1 du budget principal et décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe lotissement Saint-Germain.

D- RESSOURCES HUMAINES

- 13- Délibération : modification de la délibération de création du poste de responsable du service périscolaire.
- 14- Délibération : instauration d'une participation de la Commune à l'assurance « prévoyance maintien de salaire » de ses agents dans le cadre de la mise en œuvre d'une labellisation.

E- FONCIER

- 15- Délibération : mise à jour de la délibération de cession à l'euro symbolique du chemin d'accès à la ferme du Vauculay par le nord à l'indivision HABERT et de l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles AD 49p1, AC 8p1, AC 13p1 et AC 6p1.

F- PROJETS STRUCTURANTS - TRAVAUX

- 16- Délibération : autorisation de virement des dernières retenues de garantie du marché de travaux « Réhabilitation du Presbytère en gîte touristique ».
- 17- Délibération : choix des entreprises pour les travaux de construction de la nouvelle crèche.

Questions diverses.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre à 19h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

Étaient présents : M. Michel BOURGUIGNON, Mme Coraline BARROIS, Mme Laëtitia BLIN, Mme Aurore BRUAND (à partir du point 4), M. Alain DELHOMMEAU, M. Paul DOUESNEL, Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Alain FAVRE, M. Thibault GAUTIER, M. Francis JULIEN, Mme Annie LAGARDE, Mme Marie-José LUCAS, Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, M. Gérard VARLET.

Absents excusés : M. Jacky BESNIER, Mme Aurore BRUAND (jusqu'au point 3), M. Ludovic BUON, Mme Véronique DELATROETTE, M. Guillaume FORTIER, Mme Marie HERVIEU, Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE, M. Thomas PAULMIER, Mme Marianne PIERRE et Mme Joëlle SOREL.

Absents non excusés : aucun.

Pouvoirs : M. Jacky BESNIER à M. Alain DELHOMMEAU, M. Ludovic BUON à Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, Mme Véronique DELATROETTE à Mme Coraline BARROIS, M. Guillaume FORTIER à M. Michel BOURGUIGNON, Mme Marie HERVIEU à Mme Laëtitia BLIN, Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE à Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Thomas PAULMIER à Mme Aurore BRUAND (à partir du point 4), Mme Marianne PIERRE à M. Alain FAVRE et Mme Joëlle SOREL à Mme Annie LAGARDE.

1-) Désignation d'un secrétaire de séance.

M. Alain FAVRE est désigné comme secrétaire de séance.

2-) Information : bilan 2024 sur la mise en œuvre des objectifs Éducation Enfance Jeunesse (CTG-PEL).

Point reporté au Conseil municipal du lundi 27 janvier 2024.

Aucune décision pour ce point.

3-) Délibération : restaurant scolaire et garderie – Modification du règlement : tarif PAI (Projets d'Accueil Individualisés), tarifs de la garderie et pénalités de retard.

Contexte : les tarifs de la garderie et des paniers repas dans le cadre des PAI doivent être mis à jour.

Pour les tarifs horaires de la garderie, la Commission EEJ a proposé la grille tarifaire suivante :

QF	Tranches en € selon QF	MATIN		SOIR	
		Forfait 1 7h30-8h35	Forfait 2 8h00-8h35	Forfait 1 16h30-17h30 Goûter inclus	Forfait 2 16h30-18h30 Goûter inclus
QF1	0-1000	1,50 €	1,10 €	1,80 €	2,80 €
QF2	1001-1100	1,80 €	1,20 €	1,90 €	2,90 €
QF3	1101-1300	1,90 €	1,30 €	2,00 €	3,00 €
QF4	1301-1500	2,00 €	1,40 €	2,10 €	3,10 €
QF5	1501-2000	2,10 €	1,50 €	2,20 €	3,20 €
QF6	2001 et plus	2,20 €	1,60 €	2,30 €	3,30 €

Concernant les forfaits PAI, la Commission EEJ propose les nouveaux tarifs suivants :

TARIFS PAI			
QF	Tranches en € selon QF	Tarifs CM 14/01/2019	Nouveaux Tarifs
QF1	0-1000	1,60 €	2,00 €
QF2	1001-1100	1,75 €	2,10 €
QF3	1101-1300	1,90 €	2,20 €
QF4	1301-1500	2,05 €	2,30 €
QF5	1501-2000	2,25 €	2,40 €
QF6	2001 et plus	2,42 €	2,50 €

Enfin, depuis janvier 2019, il est prévu que le non-respect de l'horaire de fermeture de la garderie (18h30) entraîne une pénalité de 3 € sur la facturation aux parents. Il est proposé de fixer cette pénalité de retard à 8 €.

Proposition :

- approuver la modification de tarifs de la garderie et des forfaits PAI dans le cadre de la restauration scolaire tels que présentés ci-dessus,
- autoriser la modification du règlement intérieur de la restauration scolaire et de la garderie pour permettre l'application des nouveaux tarifs.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

Arrivée d'Aurore BRUAND.

4-) Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16/09/2024.

Contexte : le procès-verbal provisoire du Conseil municipal du 16/09/2024 a été envoyé aux conseillers municipaux le 20/11/2024 pour connaître les éventuelles demandes de modification.

Pour faire suite aux réponses à cet envoi, des précisions ont été apportées au sein de la partie « aides à la personne » des questions diverses, page 10. Les dates de la prochaine réunion CCAS, de la journée familles/aînés ainsi que du repas des aînés ont été ajoutées.

Proposition : approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 16/09/2024.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

5-) Information : actualités de la CU (Communauté Urbaine) Caen la mer.

Au 1^{er} janvier 2025, suite à l'appel d'offre pour le renouvellement de la DSP (Délégation de Service Public) de la CU Caen la mer, la société RATP Dev a été retenue à la place de Keolis pour la gestion du réseau de transports en commun de la CU Caen la mer. Les grands principes de fonctionnement sont conservés.

6-) Délibération : convention avec la CU Caen la mer pour la réalisation d'audits énergétiques.

Contexte : dans le cadre de ses compétences « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » et « contribution à la transition énergétique », la CU Caen la mer assure la maîtrise d'ouvrage des audits énergétiques et des simulations thermiques demandés par les communes qui adhèrent au service commun pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

L'objectif de ces études est d'obtenir un programme et un estimatif des travaux à réaliser pour atteindre un niveau de performance thermique élevé contribuant à l'efficacité énergétique du parc bâti public sur le territoire de la CU Caen la mer.

Les audits énergétiques ont deux objectifs :

- déterminer l'ambition énergétique en ayant tous les éléments nécessaires à la prise de décision,
- favoriser l'accès à des financements pour les travaux. En effet, les partenaires institutionnels exigent un audit énergétique préalable pour toute participation financière.

Ces audits sont réalisés au travers d'un marché à bon de commande passé par la CU Caen la mer.

Ainsi, dans le cadre des différents projets de la commune, ces études permettront de déterminer le bon choix en termes de performance énergétique et le cas échéant de déposer des demandes de financement.

Pour cela, il convient de signer une convention avec la CU afin de définir les modalités de réalisation et de financement de ces audits énergétiques. Au niveau financier, la CU CLM avance le coût des prestations, perçoit la ou les subventions et facture le reste à charge à la commune.

En signant cette convention avec la CU Caen la mer, la Commune s'engage à faire uniquement appel à l'entreprise retenue par la CU Caen la mer pour les audits. Le principe est le même que pour les groupements de commande.

Proposition :

- approuver les termes de la convention pour la réalisation d'audits énergétiques,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document permettant la bonne exécution de cette délibération.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

7-) Délibération : autorisation à la CU Caen la mer pour le reversement des aides ACTEE+.

Contexte : le programme ACTEE+ permet aux groupements de collectivités de bénéficier de subvention pour le développement de programmes de rénovation énergétique de bâtiments publics. La CU Caen la mer y est éligible.

Elle assure donc le rôle de coordinateur dans ce dispositif en recevant les demandes de subventions des communes,

Pour pouvoir reverser les aides perçues, il convient qu'une convention soit signée entre la CU Caen la mer et les communes concernées. Cette convention précise le rôle de la CU Caen la mer et celui des communes selon qu'elles adhèrent ou non au service commun pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

Le projet de réhabilitation du Centre d'animation Lasson/Rosel en Maison des associations est éligible.

Proposition :

- approuver les termes de la convention de reversement des aides du programme ACTEE+,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Approbation du Conseil municipal par 21 voix pour, 0 contre et 2 abstentions (Mme Aurore BRUAND et M. Thomas PAULMIER).

8-) Délibération : autorisation pour que l'entité juridique CCAS puisse utiliser le flux « @ctes » de la Commune pour la transmission dématérialisée de ses documents budgétaires.

Contexte : par la convention relative au contrôle de légalité dématérialisé (ACTES ou « @ctes ») signée avec la Préfecture du Calvados au début de l'année 2022, la Commune de Rots peut envoyer ses actes réglementaires de manière dématérialisée au service du contrôle de légalité de la Préfecture. Cela consiste à envoyer des fichiers sous forme de « flux » via une plateforme internet sécurisée. À l'heure actuelle la dématérialisation de la transmission des actes du CCAS n'est pas prévue dans la convention « @ctes ». Pour la rendre possible, il faut que le Conseil municipal autorise l'établissement CCAS de Rots à utiliser le flux « @ctes » de la Commune pour la transmission des documents budgétaires du CCAS.

Proposition :

- autoriser le CCAS de Rots à utiliser le flux de la Commune de Rots pour l'envoi dématérialisé de ses actes réglementaires au service du contrôle de légalité de la Préfecture,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

9-) Délibération : ouvertures dominicales des enseignes pour l'année 2025.

Contexte : tous les ans, Monsieur le Maire reçoit des demandes d'ouvertures exceptionnelles le dimanche de la part des enseignes. Compte-tenu des demandes reçues en mairie, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer favorablement sur les dérogations au repos dominical et de donner son autorisation aux ouvertures dominicales exceptionnelles suivantes.

Dans les établissements de commerce de détail non alimentaire, alimentaire et concessionnaire automobile : dimanche 12 janvier 2025 (solde d'hiver), dimanche 20 avril 2025 (pâques), dimanche 25 mai 2025 (fête des mères), dimanche 29 juin 2025 (solde été), dimanche 30 novembre 2025 (black Friday), dimanches 7, 14, 21 et 28 décembre 2025 (4 dimanches avant Noël et Saint-Sylvestre).

Dans les établissements de grand commerce alimentaire (supérieurs à 400 m²) : dimanches 7, 14, 21 et 28 décembre 2025 (4 dimanches avant Noël et Saint Sylvestre).

Proposition :

- donner un avis favorable aux propositions de Monsieur le Maire,
- laisser à Monsieur le Maire la liberté d'attribuer 3 dimanches selon les demandes ponctuelles en cours d'année.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

10-) Délibération : délégation de la compétence « instruction des demandes de logements sociaux ».

Contexte : le système d'enregistrement des demandes de logement locatif social a fait l'objet d'une réforme en plusieurs étapes (loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR, loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté dite loi LEC, loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN). Elle permet de simplifier les démarches du demandeur de logement, de mettre en place une gestion partagée de la demande et de mieux connaître quantitativement et qualitativement les caractéristiques de la demande locative sociale. Outre les bailleurs, désormais, les communes, les établissements de coopération intercommunale compétents et les départements peuvent, après délibération, devenir services enregistreurs.

Proposition :

- devenir service enregistreur de toute demande de logement locatif social,
- signer la charte déontologique et l'accord sur la protection des données établis par les partenaires du fichier de la demande locative du Calvados,
- signer la convention Etat/AFIDEM/lieux d'enregistrement et la charte de gestion du dossier unique,
- signer la convention de mandat avec la communauté urbaine Caen la mer pour la Maison de l'Habitat,
- charger Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

11-) Délibération : spectacles « Cabaret Chanson » - Modification des tarifs de la billetterie.

Contexte : suite à l'inflation des prix, il est nécessaire de modifier les tarifs de la billetterie des spectacles « Cabaret chanson ». Les nouveaux tarifs proposés sont :

Produit	Tarifs 2022	Tarifs 2025
Carte adhérent	5 €	5 €
Tarif Plein	11 €	12 €
Tarif adhérent	9 €	9 €
Tarif jeune	6 €	6 €
Assiette (charcuterie et fromage)	3,50 €	3,50 €
Planche charcuterie, fromage ou mixte pour 6 personnes		21 €
Planche de crudités pour 6 personnes		10,50 €
Dessert	2,50 €	2,50 €
Boisson 1 verre	2,50 €	2,50 €
Bouteille vin et mousseux		12,50 €
Bouteille de cidre		7,50 €
Bouteille d'eau 1,5 litre		2,50 €

En 2022, il n'y avait pas de tarif pour les planches de charcuterie, fromage ou mixte pour 6 personnes, les planches de crudités pour 6 personnes, les bouteilles de vin et mousseux, les bouteilles de cidre et les bouteilles d'eau d'1,5 litres.

Proposition :

- autoriser la modification des tarifs des spectacles « cabarets chansons » tels que présentés ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

12-) Délibération : décision budgétaire modificative n°1 du budget principal et décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe lotissement Saint-Germain.

Contexte : plusieurs modifications du budget principal et du budget annexe lotissement Saint-Germain sont nécessaires pour :

- régulariser la TVA déclarée à tort en 2018 dans l'achat du terrain du gymnase,
- permettre les écritures de stockage/déstockage sur le budget annexe « lotissement rue Saint-Germain »,
- équilibrer le déficit du budget annexe « lotissement Saint-Germain » à partir du budget principal,
- permettre les écritures de constat du reste à payer de la vente des parcelles BR 14 et BR 18 qui sont des parcelles acquises par procédure « biens sans maître » et qui ont été vendues pour un projet de jardins partagés,

- modifier l'imputation de la prévision budgétaire pour l'encaissement des dernières participations Édifidès (95 000 €). La prévision a été budgétée au chapitre 20 alors qu'elle aurait dû l'être au chapitre 13,
- permettre de payer les salaires de décembre car il manque 35 982.34 € au chapitre 012.

Voir tableau des modifications en annexe 1.

Au sujet de la régularisation de TVA déclarée à tort dans l'achat du terrain du gymnase, à la base il s'agit d'une erreur de saisie de la Commune en 2018. Depuis cette date la Commune a changé deux fois de trésoriers ce qui a perturbé la détection de l'irrégularité. Cela n'a aucun coût pour la Commune car il s'agit d'une recette de TVA que l'on pensait voir arriver alors qu'il n'y avait pas de TVA dans l'acte de cession.

Le dépassement des prévisions budgétaires au chapitre 012 est due à une nouvelle cotisation URSSAF « mobilité » qu'il a fallu régulariser en 2024 à partir du 01/01/23 sans que cette dépense exceptionnelle ne soit prévue au budget 2024.

Proposition : autoriser Monsieur le Maire à procéder aux modifications du budget proposées ci-dessus.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

13-) Délibération : modification de la délibération de création du poste de responsable du service périscolaire.

Contexte : l'emploi occupé à ce jour par l'agent responsable des services périscolaires a été créé par la délibération n°91-08-2020 du Conseil municipal du 7 septembre 2020. Le 14 mars 2024, les membres de la Commission RH se sont mis d'accord pour qu'un CDI (Contrat à Durée Indéterminée) lui soit proposé dès que possible, soit à compter du 02/08/2025.

Après consultation du service juridique du Centre de Gestion du Calvados, il s'avère nécessaire d'abroger la délibération n°91-08-2020, qui a créé son emploi actuel, dans laquelle se trouvent des articles de loi obsolètes et d'en proposer une nouvelle qui fait référence aux articles de loi en vigueur.

Proposition :

- autoriser la création d'un emploi permanent d'animateur à temps non complet (30/35e avec annualisation) à compter du 02/08/2025,
- autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des emplois en conséquence.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

14-) Délibération : instauration d'une participation de la Commune à l'assurance « prévoyance maintien de salaire » de ses agents dans le cadre de la mise en œuvre d'une labellisation.

Contexte : l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a rendu obligatoire la participation des employeurs territoriaux au financement des garanties de la PSC (Protection Sociale Complémentaire) de leurs agents publics.

Le décret 2022-581 précise les garanties minimales au titre de la PSC et définit les montants de référence permettant de déterminer la participation minimale obligatoire des employeurs au financement des cotisations destinées à couvrir les risques :

- prévoyance : 7 € minimum par agent à compter du 1er janvier 2025,
- santé : 15 € minimum par agent à compter du 1er janvier 2026.

Il a été décidé de proposer l'option « labellisation » plutôt que celle de la convention de participation pour que les agents puissent souscrire à la mutuelle de leur choix parmi une liste plutôt longue de mutuelle labellisée par l'État. Si un agent choisit une mutuelle qui n'est pas dans cette liste, la Commune ne participe pas à la cotisation.

Le calendrier d'application est différent de celui qui concernent les agents de la fonction publique d'État puisque dans leur cas, le changement de participation minimum aux cotisations des mutuelles santé s'appliquent dès le 1^{er} janvier 2025. Par contre, les tarifs sont le montant de participation minimum est le même.

Proposition :

- dans le domaine de la prévoyance, participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire,
- adopter un montant mensuel de la participation et de le fixer à 7 € par agent (ou 84 €/an).

Approbation du Conseil municipal par 22 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Marie-José LUCAS).

15-) Délibération : mise à jour de la délibération de cession à l'euro symbolique du chemin d'accès à la ferme du Vauculay par le nord à l'indivision HABERT et de l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles AD 49p1, AC 8p1, AC 13p1 et AC 6p1.

Contexte : Monsieur le Maire indique qu'il ne s'agit pas d'une « régularisation » mais d'un renouvellement de la délibération du Conseil municipal du 30/08/2021 par laquelle le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à céder à l'euro symbolique à l'indivision HABERT le chemin d'accès à la ferme du Vauculay par le nord et à acquérir toujours à l'euro symbolique les parcelles AC 6p1, AC 8p1, AC 13p1 et AD 49p1 qui lui appartient. Depuis cette date, les transactions foncières n'ont pas avancé et les avis des domaines sont valables pour une durée déterminée. Il n'y a

aucune erreur de procédure, c'est le notaire de l'indivision HABERT qui n'a pas donné suite dans les temps et aujourd'hui, il demande une nouvelle délibération.

Sachant que la partie acquisition se fait pour un euro symbolique, il n'est pas nécessaire de régulariser la partie acquisition de la transaction. Monsieur le Maire demande une nouvelle fois l'autorisation du Conseil municipal pour la cession à l'euro symbolique du chemin d'accès à la ferme par le nord.

Proposition :

- décider d'annuler la délibération 70a-08-2021 par laquelle le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à céder à l'euro symbolique à l'indivision HABERT le chemin d'accès à la ferme du Vauculay par le nord,
- dire qu'il n'est pas nécessaire d'annuler la délibération 70b-08-2021 par laquelle le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à acquérir les parcelles AD 49p1 (Indivision HABERT), AC 8p1 (Indivision HABERT), AC 13p1 (M. et Mme FRÉMONT) et AC 6p1 (Indivision HABERT) puisqu'il s'agit d'une acquisition à l'euro symbolique,
- autoriser Monsieur le Maire à céder à l'euro symbolique le chemin d'accès à la ferme du Vauculay par le nord à l'indivision HABERT sur la base du nouvel avis des domaines en date du 20/11/2024,
- dire que la Commune de Rots prendra les frais de notaire à sa charge.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

16-) Délibération : autorisation de virement des dernières retenues de garantie du marché de travaux « Réhabilitation du Presbytère en gîte touristique ».

Contexte : dans le cas des travaux de réhabilitation du Presbytère en gîte touristique terminés en 2018, certaines retenues de garantie n'ont pas été débloquées. Elles auraient dû l'être en 2019, mais les DGD (Décompte Général Définitif) correspondants qui sont nécessaires au déblocage des sommes n'ont pas été retrouvés (nécessaires au déblocage des sommes). De multiples demandes ont été adressées à l'architecte pour récupérer les documents mais il n'a jamais répondu.

Au bout de 4 ans à compter de l'année prévue pour le déblocage de ces retenues de garantie, une autorisation du Conseil municipal est nécessaire. Les retenues de garantie concernées s'élèvent à 4 903,12 € :

Entreprises CAPS :	1 497.11 €
Entreprise LEPETIT Daniel :	514.68 €
Entreprise SORINE :	1 634.09 €
Entreprise LE COGUIC :	1 257.24 €

Il faudra vérifier que les entreprises concernées existent encore avant que la trésorerie procède au règlement.

Proposition : autoriser la libération des retenues de garantie précitées.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

17-) Délibération : choix des entreprises pour les travaux de construction de la nouvelle crèche.

Sortie de Mme Coraline BARROIS.

Contexte : dans le cadre de la procédure de MAPA (Marché À Procédure Adaptée) de travaux pour la construction d'une nouvelle crèche, la période de consultation pour le choix des entreprises a eu lieu du 16/09/2024 au 04/11/2024.

Suite à la procédure de consultation des entreprises, 119 offres ont été déposées. Les montants proposés ci-dessous ont été validés lors de la réunion de présentation par les cabinets d'étude de la MO (Maîtrise d'œuvre) de l'analyse des offres du vendredi 13/12. La date de ce Conseil municipal a été retardée car l'AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) a dû avoir recours à la procédure de détection des OAB (Offres Anormalement Basses) par mesure de sécurité. Toutes les entreprises concernées ont été questionnées à nouveau pour qu'elles justifient la raison de leur offre aussi basse.

Le plan de financement initial prévoyait un coût total des travaux de 1 892 000 € HT alors que le montant total des offres des entreprises retenues est de 1 711 291.40 € HT soit un gain d'environ 180 000 €. Pour les lots 01A, 01B, 02, 03 et 04, les entreprises ont également travaillé sur le chantier de construction de la nouvelle école maternelle. Il est regretté que l'entreprise Piquot dont le travail a été particulièrement apprécié pour le lot Plomberie – Chauffage du chantier de l'école maternelle n'ait pas présenté d'offre pour les travaux de la crèche.

Pour le lot 15 – Photovoltaïque, le montant de l'offre est bien en dessous de celle prévue dans le plan de financement. La société Énerscience qui a été retenue a bonne réputation. Avec les panneaux prévus sur le toit de la crèche et ceux de l'école maternelle, à peu près la moitié de la consommation totale à l'année des bâtiments de la Commune sera convertie en autoconsommation.

Il est demandé d'être vigilant au travail des entreprises retenues pour les lots 08 – Plâtrerie sèche et 12 – Peinture.

Suite à l'analyse des offres, l'équipe de maîtrise d'œuvre propose les entreprises suivantes :

N°	Intitulés des lots	Estimations € HT	Entreprises	Montant offre de base € HT
01A	TERRASSEMENTS - ASSAINISSEMENT EU/EP - VOIRIE - TRANCHEES - RESEAUX SOUPLES	142 959,50	SARL MOULIN	132 863,10 €
01B	ESPACES VERTS - CLOTURES	29 575,00	NGE PAYSAGES	30 123,00 €
02	GROS ŒUVRE	323 000,00	QUINCE	266 626,82 €
03	OSSATURE ET CHARPENTE BOIS - BARDAGE BOIS	297 430,00	MICARD	297 403,99 €
04	ETANCHEITE avec option isolation 160 mm	116 970,00	SEB FOUCAULT	93 424,21 €
05	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	58 290,00	MONGRENIER	64 131,00 €
06	METALLERIE	29 710,00	DIDIER LECOQUIC	20 320,81 €
07	MENUISERIES INTERIEURES	98 050,00	CPL BOIS	139 532,30 €
08	PLATRIERIE SECHE	99 520,00	ORQUIN	86 300,00 €
09	PLAFONDS SUSPENDUS	38 210,00	DESBONT	34 772,68 €
10	CARRELAGES - FAIENCES - CHAPE	25 400,00	SCHMITT	22 740,81 €
11	SOLS SOUPLES	33 060,00	CRLC	34 330,43 €
12	PEINTURE	39 550,00	GILSON	21 753,48 €
13	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION avec option géothermie	292 000,00	DOUBLET	247 238,83 €
14	ELECTRICITE COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES	148 700,00	POULLAIN	123 667,86 €
15	PHOTOVOLTAIQUE	120 000,00	ENERSCIENCE	96 062,08 €
	TOTAL € HT	1 892 424,50		1 711 291,40 €

Proposition : approuver le choix des entreprises ci-dessus pour les travaux de construction de la nouvelle crèche.

- approuver le choix des entreprises listées ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre des travaux,
- dire que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Approbation du Conseil municipal par 18 voix pour, 0 contre et 3 abstentions (M. Paul DOUESNEL, Mme Marie-José LUCAS et M. Thomas PAULMIER).

Retour de Mme Coraline BARROIS.

Questions diverses :

Prochaines dates de réunions.

Dates envisagées pour les prochains Conseils municipaux :

- Lundi 27 janvier et lundi 17/03/2024.

Pour les réunions de municipalités :

- Lundi 20 janvier 2024 et lundi 10 mars 2024.

Vœux du Maire : samedi 04/01/2024 à 19h.

Tour de France 2025 : le passage du Tour de France dans les Communes de Cairon et Rosel/Gruchy entraîneront des perturbations de circulation les 8 et 9 juillet 2025. Il y a déjà des demandes de stationnement de camions appartenant à l'organisation de la course. Aux dernières nouvelles, la RD 126 entre Rosel et Gruchy ne sera pas refaite avant le passage du Tour de France. Il faudra attendre le 2^{ème} semestre 2025.

Réunion à la CU Caen la mer au sujet du SDEC Énergie :

Les communes du territoire de la CU Caen la mer qui sont membres du SDEC sont mécontentes des services offerts par le SDEC Énergie :

- prix de l'énergie trop élevé dans le cadre du groupement de commande achat d'énergie,
- prix des travaux,
- manière dont est réalisée la facturation. La facture des travaux du parking du gymnase réalisés depuis deux ans et demi vient seulement d'être envoyée,
- AMO pour l'installation des panneaux photovoltaïques,
- bornes de recharge des véhicules électriques : les charges sont lentes et chers.

Une étude réalisée par le groupe « Agglo d'abord » (composés de conseillères et conseillers communautaires de la CU Caen la mer issu(e)s de communes de moins de 9 000 habitants) auquel la Commune de Rots appartient, a montré que certaines communes qui n'ont pas adhéré au groupement de commande d'énergies payent moins cher leurs achats d'énergie que celles qui adhèrent au groupement de commande alors que le but de se regrouper est d'obtenir les prix

les plus bas. Malgré ces mécontentements, il n'y a pas encore d'entente globale à la CU Caen la mer pour remonter ces sujets au SDEC Énergie. Cela changera peut-être quand toutes les Communes auront analysé leurs comptes administratifs 2024. Une décision commune à l'échelle de la CU Caen la mer pour sortir du groupement de commande est attendue.

Investissements 2025 :

Les conseillers municipaux sont invités à communiquer des idées de projet en étant conscient que le contexte économique force à la prudence.

Culture, sport et vie associative :

- voir avant-projet.

Éducation Enfance Jeunesse :

Un point sur les objectifs de la politique éducation enfance jeunesse sera fait lors du prochain Conseil municipal.

Urbanisme/Aménagement du territoire

a) Résidence sénior

Une visite de la résidence sénior située avenue Albert 1^{er} à Caen a eu lieu le 26/11/24 avec le bailleur social Caen la mer Habitat. Elle est gérée de manière autonome par une association créée par les résidents. On y trouve plusieurs types de logements : T1, T2, T3 et T4 pour un total de 110 logements répartis sur 4 bâtiments. Il y a des jardins partagés, une salle commune avec un coin bibliothèque et une petite salle de sport. Caen la mer Habitat a l'habitude de gérer ce type de résidence et de proposer des types de logements aux Séniors et aux familles monoparentales. La résidence a 4 ans. L'association des résidents a été accompagnée par une association qui travaille avec Caen la mer Habitat. Elle leur a présenté des modèles de fonctionnement et les aides qu'il est possible d'obtenir pour l'achat de mobiliers et autres équipements.

Une nouvelle rencontre avec la société Kaufman an Broad a eu lieu. Initialement le projet prévoyait 70 logements et aujourd'hui il n'en compte plus que 54. Le bâtiment prévu sur la partie gauche du plan a été supprimé du projet. Il n'y aurait donc plus de logement T4, un peu de T1 et de T3 mais surtout des T2 et T2bis (T2 avec une grande pièce de vie et un espace pour un couchage d'appoint). Des liaisons de déplacements sont envisagées entre la rue Saint-Germain et le bois.

Dans ce nouveau projet, la résidence serait majoritairement à destination des séniors mais il n'est pas exclu qu'il y ait des familles monoparentales. Caen la mer Habitat et la Commune de Rots devraient gérer l'attribution des logements. Ce projet serait porté par un investisseur privé (Kaufman and Broad) puis vendu en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) à Caen la mer Habitat qui assurerait toute la gestion du bâtiment. Une réunion publique devrait avoir lieu avant le prochain Conseil municipal mais la date n'est pas encore définie.

Il pourrait y avoir 3 catégories d'attribution en fonction des revenus fiscaux. Les loyers seraient modérés et les habitants de la Commune nouvelle pourraient bénéficier de logements.

Le pourcentage de logements réservés aux séniors, aux familles monoparentales et aux logements d'urgence n'a pas encore été précisément défini mais la majorité serait destinée aux séniors et il est obligatoire d'avoir un minimum de logements d'urgence. La répartition exacte sera indiquée dans les documents contractuels. Il faudra poser toutes ces questions lors de la réunion publique.

Concernant la réglementation du droit à construire sur la parcelle concernée par le projet, une demande de modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été faite auprès des services de la CU Caen la mer en début d'année 2024. Actuellement la zone du projet est en zone UF et une fois la modification effective, elle sera en zone UG ce qui facilitera l'instruction de la demande de permis de construire. Une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) a été rédigée spécifiquement pour ce projet. La procédure de modification simplifiée est toujours en cours. Les PPA (Personnes Publiques Associées) viennent d'être consultées. L'enquête publique aura lieu fin janvier/début février 2025 pour une approbation au Conseil communautaire en juin.

Initialement cette demande concernait également le projet de parc à Lasso mais finalement cela n'a pas été nécessaire. Par contre, le projet des Caves de Rosel à côté du Parc n'est possible qu'en dehors des zones humides.

b) PLUi-HM (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat et Mobilités)

Les travaux avancent. Des discussions entre les Communes qui ont beaucoup de nouveaux droits à construire et celles qui n'en n'ont pas commencé à apparaître. Il est important que les conseillers municipaux qui peuvent se libérer assistent à la réunion du 18/12/24 sur le PLUi-HM car c'est l'avenir de l'urbanisation des 20/30 prochaines années qui est train de s'écrire.

Récemment, une réunion a eu lieu à Rots sur le thème de la mobilité. Problématiques évoquées :

- la circulation des engins agricoles notamment au niveau du pont au-dessus de la RN13 au niveau de l'échangeur du Hamel,
- l'extension du réseau Twisto Flex avec désormais une zone nord dans laquelle se trouve Lasso et Secqueville-en-Bessin et une zone sud à laquelle appartiennent Rots et Carpiquet sans qu'il y ait de correspondances entre les deux zones. Ainsi, les jeunes de Lasso et Secqueville-en-Bessin qui souhaitent bénéficier des activités des associations de Rots ne peuvent pas se déplacer via le réseau Twisto Flex. Il n'y a pas non plus de

correspondance entre l'arrêt de Cairon et Lasson/Secqueville-en-Bessin ce qui pose problème aux élèves du collège Jacques Monod qui habitent Lasson et Secqueville-en-Bessin car ils doivent rentrer chez eux par leurs propres moyens. Une correspondance entre les 2 zones mettrait fin à ces incohérences.

Le PLUi-HM ne sera voté qu'après les élections municipales et intercommunales de 2026.

Finances et efficacité énergétique

a) Bilan financier des cérémonies du 80^{ème} anniversaire de la libération de Rots

Voir annexe 2.

Malgré l'inflation des prix depuis le 75^{ème} anniversaire, les dépenses de ce 80^{ème} anniversaire sont légèrement en dessous de celles des éditions précédentes.

b) Présentation sommaire de la situation budgétaire communale au 30/11/24

La situation est plutôt correcte. L'année dernière, l'excédent était de 600 000 € et le budget 2024 a été voté avec un excédent pessimiste de 300 000 €. Cette année, l'excédent devrait être aux alentours de 450 000 € mais il est difficile d'être précis au 30/11 car il reste beaucoup d'écritures comptable en décembre. Il faut également prendre en compte plusieurs dépenses exceptionnelles en 2024 avec une régularisation URSSAF qui impacte la masse salariale, les dépenses du 80^{ème} anniversaire qui ont bien été maîtrisées mais qui reste exceptionnelle et l'inflation du coût des énergies. Sur l'exercice 2024, il devrait donc y avoir un excédent inférieur à celui de l'année dernière mais avec des dépenses exceptionnelles propres à l'année 2024.

Aides à la personne et CCAS

Une réunion de l'UDCCAS (Union Départemental des CCAS) a eu lieu le 26/09/2024 au CAR (Centre des animations de Rots). À cette occasion, il a été dit que La Poste ferait un don de plusieurs ordinateurs au CCAS de Rots. Ils pourraient être mis à disposition des habitants qui n'en possèdent pas.

La journée familles/aîné(e)s a eu lieu à Honfleur le 29/09/2024. 51 personnes ont participé. Au programme, visite du Naturospace, pique-nique dans le jardin des personnalités, balade à bord de la Calypso et visite libre de la ville de Honfleur. Le CCAS a financé le transport en bus et 3 € par billets pour les visites payantes.

Le repas des aînés a eu lieu le 24/11/24. 251 personnes ont participé. Des colis seront distribués aux personnes qui n'ont pas pu y assister ou n'ont pas pu se déplacer. Les enfants de l'école ont fait des petites cartes de bonnes fêtes qui vont être mises dans les colis.

La prochaine réunion du CCAS aura lieu le 21/01/25.

Monsieur le Maire informe que l'AIAE (Association d'Insertion et d'Aide à l'Emploi) va cesser d'exister.

Ressources humaines

La campagne des entretiens professionnels 2024 arrivent à son terme. Les objectifs principaux pour l'année 2025 sont la polyvalence, la suppléance entre les postes, l'optimisation des dépenses avec la mise en place d'un bon suivi des contrats. Cette année des sujets seront à suivre particulièrement tels que les relevés de tombes, la rédaction du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et d'une procédure d'information sur le raccordement fibre.

Développement économique

L'inauguration de la reprise de Cora par Carrefour a eu lieu mardi 19/11/24.

La pharmacienne qui devait s'installer dans la Maison de santé n'a pas encore eu l'autorisation. Il n'est pas bon d'en dire plus pour ne pas gêner les discussions en cours. Cette installation a désormais un an de retard.

Travaux routes, bâtiments et divers.

a) Signalétique des bâtiments communaux.

M. Alain DELHOMMEAU présente son travail sur la future signalétique des bâtiments communaux. Beaucoup de panneaux actuels ont vécu et sont obsolètes. Il n'y a aucune harmonie et des mises à jour sont indispensables. Les objectifs sont :

- repenser la signalétique sur tous les territoires de la Commune nouvelle,
- homogénéiser la présentation,
- utiliser le nouveau logo et la charte graphique,
- réutiliser le mieux possible les supports et totems existants pour éviter un coût trop important,
- créer des nouveaux panneaux d'information,
- indiquer les nouveaux ou futurs lieux.

Village de Rots : repenser toutes les anciennes directions, ajouter tous les nouveaux lieux (Maison de santé, Gymnase, Bâtiment Enfance Jeunesse, crèche, etc...) Refaire la signalétique autour du rond-point de Chivot. Revoir le totem pour les entreprises de la Croix Vautier. Prévoir plusieurs plans des 3 villages :

- remplacer et replacer celui de la route de Caen,
- implanter un de ces panneaux au niveau de l'échangeur du Hamel,
- implanter un grand panneau similaire aux entrées de ville des 3 villages.

La mise en place est prévue pour juin 2025. Il faudra faire attention que le logo de Rots en filigrane sur les projets de panneaux ne perturbe pas la lecture des informations. Il sera également nécessaire de veiller à ne pas mettre trop d'information sur les panneaux placés sur les ronds-points car les automobilistes n'auront pas le temps de les lire. La signalétique choisie est similaire à ce qui existe déjà à Bretteville-l'Orgueilleuse.

Un budget compris entre 25 000 € et 30 000 € est nécessaire en 2025. 20 000 € avaient déjà été provisionnés en 2024. Il sera ajouté 10 000 € supplémentaires en 2025. Pour rappel, en 2024, cette prévision de dépense avait été équilibrée avec les nouvelles recettes de TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) pour laquelle les avis de sommes à payer d'un montant total de 60 000 € viennent d'être envoyés.

b) Proposition d'achat de l'atelier municipal.

La DMEP (Direction de la Maîtrise de l'Espace Public) de la CU Caen la mer a réalisé une étude organisationnelle qui montre l'intérêt d'acheter l'atelier municipal de Rots à des fins de mutualisations. Actuellement 70% du bâtiment est mis à disposition de la CU Caen la mer. Les agents DMEP des Communes environnantes prendraient leur poste à l'atelier de Rots. Cette cession fera l'objet d'une future délibération.

c) Divers.

Voir avant-projet.

Tour de table :

Mme Laëtitia BLIN relate les dysfonctionnements survenus dans la dernière distribution du dernier bulletin municipal. Une conseillère municipale n'avait pas eu l'information que les bulletins étaient à disposition pour distribution à la mairie de Rots et il manquait des exemplaires par oubli de retour des exemplaires non distribués sur certains secteurs. Ces problèmes sont en cours de régularisation. Il est demandé un délai de distribution plus long car il est difficile de distribuer en semaine pour les conseil(l)ères(ers) salarié(e)s.

Mme Stéphanie FAUTRAS précise les raisons de l'arrêt des activités de l'AIAE. L'association souffre depuis trop longtemps de problème de trésorerie qui aurait pu être résolu si tous les ans, des subventions au Conseil départemental, au Conseil régional et au FSE (Fonds Social Européen) avait été demandées.

M. Alain FAVRE fera un point sur la TLPE au prochain Conseil municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures et cinquante minutes.

ANNEXE 1
DM 01 BP 2024 LOTISSEMENT RUE ST GERMAIN

	BP 2024	DM 01	BP 2024 + DM 01	COMMENTAIRES
DEPENSES FONCTIONNEMENT	0,00 €	614 244,00 €	614 244,00 €	
011 - 6015 - Terrains à aménager	0,00 €	325 188,00 €	325 188,00 €	Pour ressaisir le mandat saisi en 2018 sans TVA, il faudra mettre : Case HT : 325 188,00 € Case TVA : 0,00 € Case TTC : 325 188,00 €
042 - 60315 - Variation stock terrains à aménager	0,00 €	289 056,00 €	289 056,00 €	Permettra l'annulation du stock initial.
RECETTES FONCTIONNEMENT	0,00 €	614 244,00 €	614 244,00 €	
77 - 773 - Régularisation mandat sur exercice antérieure	0,00 €	270 990,00 €	270 990,00 €	Pour annuler le mandat saisi en 2018 avec de la TVA, il faudra saisir de la manière suivante : Case HT : 270 990,00 € Case TVA : 54 198,00 € Case TTC : 325 188,00 €
042 - 7133 - Variation stock terrains à aménager	0,00 €	343 254,00 €	343 254,00 €	Constataion du stock final (si aucune autre opération en 2024).
	ÉQUILIBRE	0,00 €		

	BP 2024	DM 01	BP 2024 + DM 01	COMMENTAIRES
DEPENSES INVESTISSEMENT	289 056,00 €	343 254,00 €	632 310,00 €	
001 - Déficit antérieur reporté	289 056,00 €	0,00 €	289 056,00 €	Report déficit tous les ans : prix de l'achat du terrain + études (géomètre)
040 - 3351 - Variation stock terrains	0,00 €	343 254,00 €	343 254,00 €	Constataion du stock final (si aucune autre opération en 2024).
RECETTES INVESTISSEMENT	289 056,00 €	343 254,00 €	632 310,00 €	
040 - 3351 - Variation stock terrains	0,00 €	289 056,00 €	289 056,00 €	Permettra l'annulation du stock initial.
16 - 168748 - Apport du budget principal pour atteindre l'équilibre budgétaire	0,00 €	343 254,00 €	343 254,00 €	Apport du budget principal pour équilibrer le budget qui sera remboursé avec l'argent de la vente des terrains aménagés.
21 - 2111 - Vente terrain	289 056,00 €	-289 056,00 €	0,00 €	La trésorerie (Mme DEBLEDS) ne veut pas que l'on équilibre avec une vente de terrain qui n'aura pas lieu dans l'année. Quand les terrains seront vendus, cela permettra de rembourser l'apport de la Commune.
	ÉQUILIBRE	0,00 €		

DM 01 BP 2024 BUDGET PRINCIPAL

	BP 2024	DM 01	BP 2024 + DM 01	COMMENTAIRES
DEPENSES FONCTIONNEMENT (chap 012 et chap 023)	2 367 749,02 €	0,00 €	2 367 749,02 €	
012 - 6411 - Charges de personnel	1 070 000,00 €	40 000,00 €	1 128 000,00 €	Dépenses non prévisibles: + 45 000 €/2023 - régularisation URSSAF (cotisation mobilité à payer depuis 2023 car franchissement du seuil de 30 agents) et cotisation supplémentaire 2024.
023 - Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	1 297 749,02 €	-40 000,00 €	1 257 749,02 €	
RECETTES FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Équilibre de la section de fonctionnement.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Pas de modification de l'équilibre de la section de fonctionnement

	BP 2024	DM 01	BP 2024 + DM 01	COMMENTAIRES
DEPENSES INVESTISSEMENT	2 944 872,71 €	33 890,00 €	2 978 762,71 €	
27 - 276348 - Apport du budget principal pour équilibrer le budget annexe lotissement St-Germain	0,00 €	343 254,00 €	343 254,00 €	Prévision de dépenses supplémentaires pour le budget principal.
27 - 2764 - Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	0,00 €	33 890,00 €	33 890,00 €	Constat du Reste à payer de la vente des parcelles BR 14 et BR 18 pour un projet de jardins partagés.
Opération 400 - Chap 23 - 2313 - Construction d'une nouvelle crèche	2 944 872,71 €	-343 254,00 €	2 601 618,71 €	On équilibre l'apport du budget principal au budget annexe en diminuant les prévisions budgétaires pour les travaux de la Crèche qui débutera au début de l'année 2025. Les crédits nécessaires seront remis au moment du vote du BP 2025.
RECETTES INVESTISSEMENT (Chap 13 - Chap 20 - Chap 27 et Chap 021)	1 392 749,02 €	-6 110,00 €	1 386 639,02 €	
13 - 1328 - Solde Participations ZAC Orée d'Ardennes	0,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €	Solde des participations pour la ZAC de l'Orée d'Ardennes.
20 - 2031 - Frais d'Études (Solde Participation ZAC)	95 000,00 €	-95 000,00 €	0,00 €	Erreur de compte pour le provisionnel de la recette du solde des participations pour la ZAC de l'Orée d'Ardennes. Annulation pour changement de compte au 1328.
27 - 2764 - Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	0,00 €	33 890,00 €	33 890,00 €	Équilibre le constat du reste à payer de la vente des parcelles BR 14 et BR 18.
021 - Virement de la section de fonctionnement.	1 297 749,02 €	-40 000,00 €	1 257 749,02 €	
Équilibre de la section d'investissement.	979 090,12 €	-40 000,00 €	939 090,12 €	Le suréquilibre du BP 2024 diminue de 40 000 €. Il était de 979 090,12 € en début d'année. Après cette DM, il est égal à 939 090,12 €.

ANNEXE 2 : 80^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE ROTS - BUDGET 2024

Budget 2024 de l'association	Prévisions mises à jour	
	Charges	Produits
Subvention ABAR		3 229,31 €
Subvention municipale 2023		5 000,00 €
Dons indemnités 6 mois Michel Bourguignon 2023		948,00 €
Subvention municipale 2024		9 000,00 €
Dons indemnités 6 mois Michel Bourguignon 2024		960,00 €
Adhésions		126,00 €
vente livres 2019		545,65 €
Vente de cartes		641,50 €
Hello Asso – don film		135,00 €
		20 585,46 €
MANIFESTATIONS 2024		
15 septembre 2023 - Soirée présentation 80 ^{ème} Rots 50 personnes	107,00 €	
2 février 2024 - Soirée présentation 80 ^{ème} Lasson 100 personnes	215,00 €	
5 avril 2024 - Soirée présentation 80 ^{ème} Secqueville 50 personnes	107,00 €	
10 mai 2024 - Soirées présentation Rots + contes musicaux 150 personnes	325,03 €	
1 ^{er} juin 2024 - Expositions Grange aux Dîmes retours prisonniers 50 personnes	107,00 €	
8 juin – midi Lasson Apéritif 100 personnes	215,00 €	
8 juin – Lasson soirée barbecue – repas 46 ^{ème} RMC 112 personnes	2 105,00 €	
8 juin - Lasson soirée barbecue - location WC	922,80 €	
8 juin – Dépôt de gerbes (Max Planchon)	85,00 €	
10 juin - Entrées Mémorial de Caen	468,00 €	
10 juin – repas pique-nique accompagnateurs Relais de Mémoire	149,84 €	
11 juin - fournitures Arbre de l'Avenir	33,40 €	
11 juin – pot fin cérémonies 100 personnes	215,00 €	
11 juin - Auld Alliance Pipe Band Normandy - 14h à 19h	400,00 €	
11 juin - Alpha service location de vaisselle	774,95 €	
Tee shirt enfants (étrangers et école) + 46 pour adultes	788,00 €	
FRAIS GENERAUX 2024		
Transports : Location 2 bus 1 jour avec chauffeur - Les voyages de l'Odon	632,00 €	
Transports : Locations vans Leclerc	726,22 €	
Transports : carburant + péages + parking + Repas chauffeurs (dont 400€ pour Joël Coté – maire Gaspésie)	1 173,07 €	
Cadeaux délégations	230,00 €	
Remerciement principaux acteurs de Rotsrv44 - 2024	156,00 €	
Communication – flyers, etc.	345,46 €	
PRN Calicots	180,00 €	
Frais de banque	-28,88 €	
Assurances MAIF	203,78 €	
Equipements / Fournitures	1 812,71 €	
don (à Mapple Leaf pour film historique)	200,00 €	
TOTAL CHARGES / PRODUITS	12 648,38 €	20 585,46 €
Résultat d'exploitation (non dépensé)	7 937,08 €	
Charges non encore prélevées	180,00 €	

Budget 2024 MUNICIPALITÉ

	Charges	Produits
Budget 2024		30 000,00 €
MANIFESTATIONS 2024		
Caves de Rosel	100,00 €	
Marie Lemoine conteuse 10 mai 2024 - 18h30	800,00 €	
Journée du 8 juin 2024 location chapiteau	12 024,00 €	
Feu d'artifice 8 juin 2024 (4000€ + bande son 1800€)	5 800,00 €	
Animation musicale 8 juin 2024 Celest on the Bayou	1 580,00 €	
Groupes électrogènes pour fête d'été 8 juin Sonepar	745,47 €	
Concert Anne Royer 9 juin 2024	gratuit	
Apéritif dînatoire 11 juin 2024 – 300 personnes Cora (4180,58€- avoir 126,78€)	4 053,80 €	
Spectacle 11 juin animation soirée - la Boîte à Bois	1 150,00 €	
Soirée de remerciement des bénévoles 15 juin 2024 – 60 personnes	647,75 €	
Aloïs Apéritif 15 juin – remerciement des bénévoles	442,80 €	
Location matériel :	559,59 €	
Achats gerbes	1 059,41 €	
Pavillons 80ème – guirlandes drapeaux	680,40 €	
Parcours mémoriel à rénover	900,00 €	
Complément d'assurances – Groupama	329,42 €	
Plaques métalliques offertes en cadeau aux écoles PRN	210,00 €	
Plateaux repas – Boucherie Auvray	189,90 €	
Imprimerie moderne de Bayeux – affiche 42x59,4	144,00 €	
TOTAL CHARGES / PRODUITS	31 416,54 €	30 000,00 €
Subvention département		6 076,00 €
Subvention ONAC		3 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS		9 076,00 €
Résultat net (non dépensé)	7 659,46 €	